



Renseignements sur les Congé payé

Par **Seb24**, le **20/04/2023** à **18:57**

Bonjour,

Je suis en CDI 39h, il me reste un cp à poser ce que j'ai fais. Je me rend compte sur mon planning que ma journée de cp est décompté de 5h45 en non 7h du coup j'ai plus d'heures à faire le reste de la semaine et c'est toujours comme ça même les jours fériés. Es-ce normal ?

Par **P.M.**, le **20/04/2023** à **20:50**

Bonjour,

Les congés payés ne peuvent pas être décomptés en heures mais en jours...

Pour les jours fériés, lorsqu'ils sont chômés c'est pour l'horaire habituel...

Par **Seb24**, le **21/04/2023** à **03:55**

Oui je sais mais lorsque l'ont pose juste un jour de cp sur une semaine votre employeur déduit des heures de cette journée sur votre semaine. Emple moi il déduit 5h45 il me reste 33h15 à faire sur les autres jours de la semaine mais il pourrait déduire 2h par exemple et il me restait 37h a faire c'est là que je souhaite savoir quel est la loi sur le nombre d'heures à déduire lorsque l'ont pose un seul jour de cp qu'il nous reste sur une semaine ? Merci d'avance

Par **janus2fr**, le **21/04/2023** à **09:56**

Bonjour,

Quand vous prenez un jour de congé, cela ne doit rien changé pour le reste du temps. Vous n'avez pas à travailler plus les autres jours sous prétexte que vous avez pris un jour de congé.

Imaginons que vous travaillez 9 heures les lundi et mardi, 8 heures les mercredi et jeudi et 5

heures le vendredi, si vous prenez un congé le mardi, cela ne changera rien pour les autres jours, vous travaillerez normalement, 9 heures le lundi, 8 heures les mercredi et jeudi et 5 heures le vendredi.

Par **Seb24**, le **21/04/2023** à **17:50**

Merci pour vos réponses